

BON DE COMMANDE ET TARIFS 2017

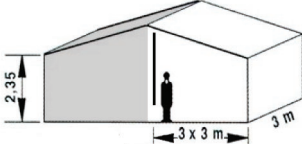
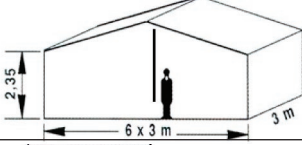
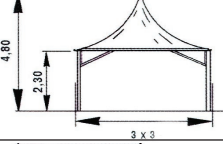
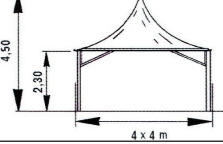
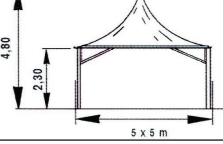
FIRME/COMPANY : NOM/NAME :
 RUE / STREET : N° : CODE POSTAL / ZIP CODE :
 LOCALITÉ / CITY : PAYS / COUNTRY :
 TÉLÉPHONE : GSM/MOBILE :
 E-MAIL : TVA / VAT :
 WEBSITE : REGISTRE DU COMMERCE :

Souhaite participer avec / I would like to participate with :

MATERIEL / GOODS :

Et réserve l'emplacement suivant / And I reserve the following :

HT/TVA 20 % exclue

DESCRIPTION	(L x P) (L x D)	PRIX HT	NBRE	TOTAL HT
STAND BARNUM 3,00 x 3,00 m 9 m ² 	sans plancher	190,00 €		
	avec plancher	265,00 €		
STAND BARNUM 6,00 x 3,00 m 18 m ² 	sans plancher	330,00 €		
	avec plancher	375,00 €		
STAND GARDEN 3,00 x 3,00 m 9 m ² 	sans plancher	335,00 €		
	avec plancher	395,00 €		
STAND GARDEN 4,00 x 4,00 m 16 m ² 	sans plancher	450,00 €		
	avec plancher	520,00 €		
STAND GARDEN 5,00 x 5,00 m 25 m ² 	sans plancher	590,00 €		
	avec plancher	685,00 €		
Stands nus extérieurs / non fitted stands	le m linéaire	7,00 €		
Boîtier électrique	2 kw	45,00 €		
Tables	2,40 x 0,75 m	12,00 €		
Bracelet entrée supplémentaire pour exposant / Extra exhibitor pass bracelet	Unité / Unit	6,00 €		
TOTAL HT				
TVA 20 %				
TOTAL TTC				

J'ai pris connaissance du règlement et l'accepte / agreed and signed

Date : NOM/NAME Signature :

Ci-joint règlement / Payment :

Par chèque joint à l'ordre de RETRO-FESTIVAL (encaissable le jour du RETRO-FESTIVAL)

A RETOURNER / PLEASE RETURN TO :

RETRO-FESTIVAL - 22 rue Guillaume le Conquérant - 14000 CAEN

Tél : 09 67 12 50 34 - E-mail : retrofestivalcaen@gmail.com - website : www.retrofestival.fr

Date :

Signature (obligatoire/Mandatory)

RETROFESTIVAL 2017

REGLEMENT & INFORMATION EXPOSANTS 1er & 2 JUILLET 2017

OBJET : Rétro-Festival International, exposition, rassemblement et vente de voitures, motos, pièces détachées, littérature et miniatures, ... Les véhicules exposés sont antérieurs à 1987. Des modèles postérieurs pourront être admis avec le seul accord des organisateurs. Dans ce règlement, les exposants, fournisseurs, concessionnaires, locataires de stands et tous les participants au Rétro-Festival Historique auto-moto (marque déposée) sont dénommés 'Exposants'. L'Association RETRO-FESTIVAL est dénommée 'Organisateur'.

LIEU : CAEN - HIPPODROME.DE LA PRAIRIE

DATE ET DUREE : Le Rétro Festival a lieu les 1er et 2 juillet 2017 de 9 h 30 à 18 h 00. Les organisateurs se réservent à tout moment le droit d'en modifier les dates et les horaires, de décider sa prolongation, son annulation ou sa clôture anticipée sans que les participants puissent réclamer une indemnisation éventuelle.

INSCRIPTION : La signature et le renvoi du BON DE COMMANDE, ASSURANCE RC, DÉCHARGE, RÈGLEMENT SIGNÉ impliquent l'acceptation par l'exposant, ses fournisseurs et leur personnel des conditions du règlement ainsi que l'engagement formel de les observer. Toute inscription constitue un engagement formel de la part de l'exposant. L'organisateur se réserve le droit de refuser tout exposant qui ne se conformerait pas au règlement.

ATTRIBUTION DES STANDS : Par ordre d'inscription et dans la limite des disponibilités - Il est interdit aux exposants de sous-louer leur emplacement.

- Décoration de stand : Afin de décorer leur stand, les exposants auront la possibilité de louer des plantes pendant le montage. Toute décoration devra répondre aux normes feux.

REMORQUES ET SEMI-REMORQUES : Peuvent être placées au parking gardé dans l'enceinte de l'hippodrome au risque de leur propriétaire qui reste le responsable unique pour le dégât éventuel causé par/ ou/ à son véhicule ou sa remorque.

CONDITIONS DE PAIEMENT : Le dossier doit inclure le règlement intégral. Seul le paiement effectif entraîne la confirmation de la réservation. Les règlements seront encaissés le jour de la manifestation.

En cas d'annulation, 30% du montant dû restera acquis à l'organisateur ; si annulation 2 semaines précédant l'ouverture, la totalité des droits d'inscription restera acquise à l'organisateur.

MONTAGE ET EVACUATION DU MATERIEL : Tout le matériel doit être livré le vendredi 30 juin à partir de 16 h. L'installation doit être impérativement terminée pour 22 h le même jour. Toutes les marchandises exposées doivent rester en place jusqu'au dimanche soir 19 h 00 impérativement. Le déménagement des stands aura lieu le dimanche 2 juillet de 19 h 00 à 24 heures. L'exposant dont le stand n'est pas évacué à temps, devra payer la location supplémentaire à l'organisation. A ce moment, les tarifs de l'hippodrome seront appliqués afin de déterminer l'amende.

BRACELETS D'ENTREE EXPOSANTS : Seul l'exposant inscrit obtiendra les bracelets d'exposant (voir svp attribution des stands).

- Par stand = 2 bracelets « exposant » gratuits valables tout le week-end
- Les bracelets supplémentaires sont à payer au tarif exposants (6 € HT / pièce).

HOTELS : téléchargez la liste sur le site web www.retrofestival.fr ou sur simple demande

RESTAURATION : Elle sera présente à différents endroits de l'hippodrome : à l'extérieur : brasserie - buvettes/sandwiches et à l'étage : restaurant panoramique gastronomique.

PARKINGS : Ils sont gratuits y compris le parking 300 places de l'hippodrome exclusivement réservé au RETRO-FESTIVAL.

PUBLICITE SUR HIPPODROME : La publicité sous toutes ses formes est exclusivement celle de l'organisateur ou validée par lui. Toute demande particulière doit être adressée à l'organisateur.

ASPECTS LEGAUX : Les exposants doivent respecter les prescriptions légales particulièrement en ce qui concerne les droits de douane, les accises etc.

SECURITE DES STANDS : Par le fait de mettre à la disposition des exposants des emplacements pour les stands, les organisateurs auront rempli leurs obligations envers ceux-ci. Les organisateurs sont déchargés des risques de dégâts ou de vols éventuels. En tant qu'organisateur ils sont assurés et une surveillance est prévue en dehors des heures d'ouverture. Il est strictement interdit de séjourner la nuit sur le site de l'hippodrome. Chaque participant est responsable du matériel qu'il expose tant pendant qu'après les heures d'ouverture. L'exposant est obligé de déconnecter les batteries des voitures exposées; il est interdit de les démarrer. L'exposant supporte tous les frais d'aménagement, d'installation, de démontage, d'exploitation, d'assurance, d'entretien, de nettoyage et accepte les mesures prescrites en matière d'hygiène, de sécurité et d'incendie. L'exposant doit prendre toutes les précautions pour assurer la sécurité et la protection de toutes personnes et de tous bien séjournant dans l'enceinte de la foire. Il est seul responsable des accidents causés par son personnel et ses biens. Il veille à maintenir les issues libres de tout obstacle.

VERIFICATIONS ET CONTRÔLES : Les organisateurs et les associations reconnues d'intérêt public ont, en tout temps, le droit d'accès dans l'emplacement de l'exposant à l'effet de vérifier l'état des installations, des aménagements et des produits exposés. Ils pourront ordonner tous travaux qu'ils jugeront utiles ou convenables ou faire retirer tout ce qui leur paraîtrait dangereux ou nuisible.

LITIGES : Seul le tribunal de Caen où est situé le siège de l'Association organisatrice sera compétent pour trancher des litiges éventuels.

NOMPrénom.....
Signature